



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 2 juin 2026 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Jocelyn Vallières
Siège numéro 3 Madame Peggy Vignola
Siège numéro 4 Monsieur Sébastien Patry
Siège numéro 6 Madame Marie-Josée Breault

Monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. CONSULTATION PUBLIQUE

Monsieur Marc Cloutier, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence et il ouvre la consultation publique à 19 h 30.

1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE- 275-277, ROUTE DES BOURQUE – LOT 4 698 913

Demande : Autoriser une marge arrière d'une résidence inférieure à la marge minimale exigée (marge minimale 29,57 mètres et demande 12,90 mètres) et l'autorisation d'avoir une superficie de garage résidentiel supérieure à la norme exigée.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19 h 32.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marc Cloutier, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence.



126373-06-2026

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant ouvert le point 27 : Autres points à l'ordre du jour.

1. CONSULTATION PUBLIQUE

1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 275-277, ROUTE DES BOURQUE – Lot 4 698 913

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

LÉGISLATION

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 670-2026 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 648-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

6. RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2027 – CONCERNANT LE VOLET – REDRESSEMENT

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

7. BRANCHEMENT DU LOT 6 543 972 – AQUEDUC ET ÉGOUTS SANITAIRES – ACCEPTATION DE SOUMISSION

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 275-277, ROUTE DES BOURQUE – LOT 4 698 913

9. VENTE D'UN TERRAIN – LOT 6 542 228

10. VENTE D'UN TERRAIN – LOT 6 732 229

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

11. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN (1) ENTREPÔT DE TYPE DÔME – OCTROI DU CONTRAT

12. VENTE DE L'ANCIEN ENTREPÔT MUNICIPAL (LOT 5 443 876)

13. RENOUVELLEMENT DU BAIL – GUICHET AUTOMATIQUE DESJARDINS – 152, RUE PRINCIPALE

PERSONNEL

14. EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

FINANCES

16. ACHAT D'UNE (1) CHARGEUSE SUR ROUES – ACCEPTATION DE SOUMISSION
17. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS
18. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2025
19. BLANCHETTE VACHON, S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION EXTERNE – MANDAT AUDIT 2026
20. REMPLACEMENT DE DEUX (2) ORDINATEURS – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE- ACCEPTATION DE SOUMISSION
21. RECOMMANDATION DE PAIEMENT #8 POUR GIROUX & LESSARD LTÉE – RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DU CHEMIN DE LA CEINTURE
22. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLIC

23. FOURNITURE ET POSE DE REVÊTEMENT BITUMINEUX (RAPIÉÇAGE) – OCTROI DE CONTRAT
24. TRAVAUX DE LIGNAGE PONCTUEL – OCTROI DE CONTRAT

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

25. DEMANDES CONCERNANT LA SÉCURITÉ EN ZONE SCOLAIRE
26. CORRESPONDANCE
27. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
 - IMPLANTATION DU SYSTÈME D'OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS (OPA)
28. RAPPORT DES COMITÉS
29. PÉRIODE DE QUESTIONS
30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

126374-06-2026

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionnée, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

126375-06-2026

5. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 670-2026 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 648-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le conseiller, monsieur Jocelyn Vallières donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 670-2026 à une prochaine séance et ayant pour objet de se conformer à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOM) entrée en vigueur le 1^{er} avril 2026 et abrogeant le règlement numéro 648-2024.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 670-2026 en indiquant sa portée.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 670-2026 concernant la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 648-2024 soit, et est adopté par ce conseil.

126376-06-2026

6. **RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2027 – CONCERNANT LE VOLET – REDRESSEMENT**

Considérant que le Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2021-2024, publié en 2021, prévoyait que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées étaient considérés comme un travail admissible;

Considérant que le nouveau Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, précise désormais que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées ne sont plus considérés comme un travail admissible;

Considérant que faire du pavage sur un chemin en gravier :

- Améliore la qualité de l'air et la qualité de vie des résidents en réduisant par le fait même la poussière ;
- Améliore la sécurité routière, la visibilité, la stabilité et l'adhérence ;
- Réduit le temps d'intervention en cas d'urgence ;
- Valorise les propriétés et améliore l'accès touristique ;
- Réduit les coûts d'entretien à long terme, car un chemin en gravier demande un entretien constant de nivelage, d'ajout de gravier, de réparation des nids-de-poule et de gestion du drainage ce qui occasionne des dépenses d'entretien récurrentes.

Considérant que même si l'asphaltage coûte plus cher au départ, il peut réduire les coûts d'entretien sur plusieurs années. Sur un horizon de 10 à 20 ans, plusieurs études montrent que les routes pavées peuvent devenir moins coûteuses pour les municipalités, surtout lorsque le trafic dépasse un certain seuil;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que les chemins en gravier peuvent causer des dérapages, des projections de gravier et des pertes de contrôle;

Considérant que le pavage améliore la sécurité pour les automobilistes, cyclistes et motocyclistes;

Considérant que faire du pavage sur des routes gravelées, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols et des conditions climatiques;

Considérant que cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement 2025-2027;

En conséquence, Il est proposé par madame Marie-Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, afin de permettre le pavage sur des routes gravelées.

Que le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM), DE L'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMDQ). Monsieur Benoit Charette, à la direction régionale de Chaudière-Appalaches du MTMDQ, à la FQM, l'UMQ, au député provincial de la circonscription de Beauce-Sud et ministre des Affaires municipales, monsieur Samuel Poulin, au député fédéral de Beauce, monsieur Jason Groleau.

126377-06-2026

7. BRANCHEMENT DU LOT 6 543 972 – AQUEDUC ET ÉGOUTS SANITAIRES ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que nous avons reçu une proposition de prix de Giroux & Lessard pour deux (2) branchements d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur le lot 6 453 972, au montant de 13 500 \$ l'unité, plus taxes;

Considérant que ce montant comprend la fragmentation du roc, la réfection de la sous-fondation ainsi que la remise en état du fossé empierré;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Giroux & Lessard au montant de treize mille cinq cents dollars (13 500 \$) l'unité, plus taxes, et lui octroyer le contrat pour les travaux de deux (2) branchements d'aqueduc et de sanitaire sur le lot 6 453 972.

Que la municipalité assume la responsabilité de la prise d'échantillons sur le réseau d'eau potable.



N° de résolution
ou annotation

126378-06-2026

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Que la directrice générale soit autorisée à approuver toute directive de changement jugée nécessaire relativement à cet ajout au projet du Chemin de la Ceinture, le cas échéant.

8. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 275-277,
ROUTE DES BOURQUE – LOT 4 698 913**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 698 913 afin d'autoriser une marge arrière d'une résidence inférieure à la marge minimale exigée (minimum 39,57 mètres et demande 12,90 mètres) et l'autorisation d'avoir une superficie de garage résidentiel supérieur à la norme exigée;

Considérant que le plan de l'arpenteur qui a été transmis à la municipalité et à la CPTAQ spécifiait une marge arrière de 29,57 mètres;

Considérant que le plan a été corrigé lors de la demande de permis de lotissement;

Considérant que la CPTAQ a accepté le plan de lotissement préliminaire de l'arpenteur;

Considérant que le but est de rectifier une erreur sur le plan préliminaire pour autoriser un lotissement;

Considérant que la résidence et le garage sont déjà présents sur le lot;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que le but de cette autorisation est de vendre la partie de terrain agricole à l'érablière arrière;

Considérant que le garage était agricole (2 640 pi²) et deviendrait, suite à la vente, résidentiel (maximum autorisé 1 534 pi²);

Considérant qu'un permis de changement d'usage agricole vers résidentiel sera demandé;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser une marge arrière d'une résidence inférieure à la marge minimale exigée (minimum 39,57 mètres et demande 12,90 mètres) et l'autorisation d'avoir une superficie de garage résidentiel supérieur à la norme exigée (2 640 pi²).

126379-06-2026

9. **VENTE D'UN TERRAIN – LOT 6 542 228**

Considérant que les sociétés Gestion Martin Binet Inc. et Gestion Louis-David Poirier Inc. souhaitent acquérir le terrain portant le numéro de lot 6 542 228, chacune étant propriétaire d'une participation de 50%, pour un montant de 275 000 \$, plus taxes;

Considérant que ce lot est vendu sans garantie;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que les acheteurs seront responsables d'entreprendre les démarches requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le cas échéant.

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de vente aux sociétés Gestion Martin Binet Inc. et Gestion Louis-David Poirier Inc., au montant de deux cent soixante-quinze mille dollars (275 000 \$), plus taxes.

126380-06-2026

10. VENTE D'UN TERRAIN – LOT 6 732 229

Considérant que monsieur Jean-Louis Bonin souhaite acquérir un terrain portant le numéro de lot 6 732 229, au montant de 2 000 \$, plus taxes;

Considérant que ce lot ne permet pas la construction et qu'il est vendu sans garantie;

Considérant que la vente est effectuée dans le but de favoriser le développement futur des lots 6 496 624 et 6 496 625;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de vente à monsieur Jean-Louis Bonin, au montant de deux mille dollars (2 000 \$), plus taxes.

126381-06-2026

11. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN (1) ENTREPÔT DE TYPE DÔME – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation, nous avons reçu trois (3) soumissions :

- Équipements de ferme Haute-Beauce : 105 483,50 \$, avant taxes (non conforme)
- Les Industries Harnois Inc. : 115 003,24 \$, avant taxes (conforme)
- Les Industries Permo Inc. : 93 440,80 \$, avant taxes (conforme)

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission conforme de Les Industries Permo Inc. au montant de quatre-vingt-treize mille quatre cent quarante dollars et quatre-vingt cents (93 440,80 \$), plus taxes, et lui octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de l'entrepôt de type dôme, et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale greffière-trésorière à signer tout document nécessaire.

126382-06-2026

12. VENTE DE L'ANCIEN ENTREPÔT MUNICIPAL (LOT 5 443 876)

Considérant que la société Gestion N.E.L. Inc. souhaite acquérir l'ancien entrepôt municipal situé sur le lot portant le numéro 5 443 876, pour un montant de 110 000 \$, plus taxes ;

Considérant que ledit immeuble est vendu sans garantie ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la prise de possession de l'immeuble est prévue en septembre 2026 ;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de vente du lot 5 443 876, avec bâtisse dessus construite, et tout autre document nécessaire à la société Gestion N.E.L. Inc., au montant de 110 mille dollars (110 000 \$), plus taxes, au début du mois de septembre 2026.

126383-06-2026

13. RENOUVELLEMENT DU BAIL – GUICHET AUTOMATIQUE DESJARDINS – 152, RUE PRINCIPALE

Considérant que la Caisse Desjardins, n'exercera pas l'option de renouvellement de trois (3) ans prévus à l'article 3.2 du bail, et souhaite plutôt renouveler celui-ci pour une période d'une (1) année, soit du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027 ;

Considérant que Desjardins désire maintenir le loyer au montant de six mille cent dollars (6 100 \$), plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le nouveau bail avec Desjardins, au montant de six mille cent dollars (6 100 \$), plus les taxes applicables.

126384-06-2026

14. EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

Considérant la recommandation de monsieur Michaël Normand, directeur du service incendie, demandant de procéder à l'embauche de monsieur Simon Provencher à titre de pompier à temps partiel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Simon Provencher à titre de pompier à temps partiel.

126385-06-2026

15. EMBAUCHE – EMPLOI ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS ET AUX PARCS

Considérant que monsieur Alex Roberge, étudiant, a manifesté son intérêt pour le poste de préposé aux espaces verts et aux parcs :

En conséquence, il est proposé par Madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Alex Roberge, étudiant, comme préposé aux espaces verts et aux parcs à compter du 22 juin 2026, aux conditions discutées et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail.

126386-06-2026

16. ACHAT D'UNE (1) CHARGEUSE SUR ROUES – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation, nous avons reçu qu'une seule soumission pour une (1) chargeuse sur roues usagée :

- 8348871 Canada Inc. (Terapro Construction): 132 589,17 \$, taxes incluses



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de 8348871 Canada Inc. (Terrapro Construction) au montant de cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars et dix-sept cents (132 589,17 \$), taxes incluses, l'équipement rencontrant toutes les exigences demandées. Autoriser le maire ainsi que la directrice générale greffière-trésorière à signer le contrat d'achat et tout autre document.

17. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Comme l'exige l'article 176.1 du *Code Municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des états financiers 2025.

18. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2025

Comme exigé par la loi, monsieur Marc Cloutier, maire fait la lecture du rapport du maire sur les faits saillants de 2025.

Ledit rapport sera affiché aux endroits déterminés par le règlement numéro 652-2025 et publié dans la prochaine parution du journal de l'Écho de la Place.

Le conseiller, monsieur Jocelyn Vallières, quitte la séance à 19 h 52. Le quorum est maintenu.

Le conseiller, monsieur Jocelyn Vallières, rejoint la séance à 19 h 53

126387-06-2026

19. BLANCHETTE VACHON, S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION EXTERNE – MANDAT AUDIT 2026

Il est proposé par madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. pour les audits 2026.

126388-06-2026

20. REMPLACEMENT DE DEUX ORDINATEURS – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que les ordinateurs de la directrice générale et de la directrice générale adjointe sont arrivés à leur fin de vie utile, leur remplacement s'avère nécessaire ;

Considérant que le coût pour les remplacer est de 5 913,07 \$, taxes incluses, incluant la préparation, les honoraires et la batterie de secours ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Visionic informatique au montant de cinq mille neuf cent treize dollars et sept cents (5 913,07 \$), taxes incluses, pour les deux (2) ordinateurs et autoriser l'achat.

126389-06-2026

21. RECOMMANDATION DE PAIEMENT #8 POUR GIROUX & LESSARD LTÉE – RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DU CHEMIN DE LA CEINTURE



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que WSP recommande le paiement #8 à Giroux & Lessard Ltée pour le raccordement d'aqueduc et d'égout sanitaire du Chemin de la Ceinture au montant de 2 971,96 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #8 à Giroux & Lessard Ltée au montant de deux mille neuf cent soixante-onze dollars et quatre-vingt-seize cents (2 971,96 \$), taxes incluses.

126390-06-2026

22. COMPTES DU MOIS

Il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et cinquante-neuf cents (249 791,59 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	12 997,63 \$
FACTURES À PAYER	187 270,60 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	49 523,36 \$
TOTAL	249 791,59 \$

126391-06-2026

23. FOURNITURE ET POSE DE REVÊTEMENT BITUMINEUX (RAPIÉÇAGE) – OCTROI DE CONTRAT

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation, nous avons reçu trois (3) soumissions pour une estimation de 150 tonnes :

- Construction Abénakis : 39 073,68 \$, taxes incluses
- Pavage Jean-Luc Roy : 33 342,75 \$, taxes incluses
- Pavage Sartigan Ltée : 31 267,45 \$, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de revêtement bitumineux (rapiéçage) à Pavage Sartigan Ltée pour les montants suivants : EC 10 paveuse 166,50 \$ la tonne métrique et le EC 10 râteau 222 \$ la tonne métrique, pour les travaux ciblés par le directeur des travaux publics.

126392-06-2026

24. TRAVAUX DE LIGNAGE PONCTUEL – OCTROI DE CONTRAT

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitation, nous avons reçu trois (3) soumissions conformes :

- Traçage de ligne SD : 1 000 \$, avant taxes
- Lignes Xpert Inc. : 1 343,11 \$, avant taxes
- Durand Marquage et Associés Inc. : 1 782,30 \$, avant taxes



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Traçage de ligne SD au montant de mille dollars, avant taxes, et lui octroyer le contrat de lignage ciblé par le service des travaux publics. De plus, le conseil autorise un budget supplémentaire de mille cinq cents dollars (1 500 \$) pour la réalisation de travaux de lignage ponctuels, lesquels seront également confiés à Traçage de ligne SD.

126393-06-2026

25. DEMANDES CONCERNANT LA SÉCURITÉ EN ZONE SCOLAIRE

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre désire soumettre quelques points au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), concernant la sécurité en zone scolaire :

- La zone scolaire est délimitée de façon très restrictive par l'affiche à chaque début de la zone, nous aimerions que soient installées des affiches d'approche de zone scolaire au coin de la rue Saint-Rosaire (bas de côte) et au coin de la rue Loubier (courbe prononcée).
- De plus, nous avons souvent des plaintes de nos brigadiers et de parents que la limite de vitesse n'est pas respectée dans ce secteur. Nous aimerions que soit analysée la possibilité d'appliquer une limite de zone scolaire à 30 km/h pour une période déterminée.
- Analyser la demande visant à remplacer le clignotant actuellement installé au-dessus de la rue, lequel est peu visible, par des clignotants ou des panneaux de signalisation installés de chaque côté de la rue afin d'accorder la priorité de passage aux piétons.

En conséquence, sur la proposition de madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable les points liés à la sécurité en zone scolaire.

26. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2026.

27. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

126394-06-2026

27.1. IMPLANTATION DU SYSTÈME OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS (OPA)

Considérant l'analyse sommaire des besoins de la municipalité en système de gestion numérique par MI Consultants;

Considérant la proposition de vente et d'implantation du système d'Optimisation des processus administratifs (OPA) pour six (6) utilisateurs au montant de 18 330 \$, plus les taxes applicables par MI Consultants;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat et l'implantation du système d'optimisation des processus administratifs (OPA) par MI Consultants au montant de dix-huit mille trois cent trente dollars (18 330 \$), plus les taxes applicables. Il est également autorisé que la directrice générale greffière-trésorière signe le contrat d'achat et tout autre document nécessaire, et procède à l'acquisition des divers outils essentiels, notamment Microsoft, PDF-Xchange, Fences et autres logiciels connexes.

28. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Ginette Lessard et monsieur Sébastien Patry nous informe avoir participé au comité consultatif d'urbanisme concernant la dérogation mineure traitée lors de la séance.

Monsieur Jocelyn Vallières a remplacé monsieur Jonathan Pépin à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS). Il mentionne avoir été impressionné par les activités de la Régie et souligne que celle-ci annoncera prochainement ses projets à la télévision ainsi qu'à la radio.

Madame Marie-Josée Breault mentionne la réussite de l'inauguration du Skateparc. Les jeux d'eau sont ouverts. Le soccer a débuté, on recherche des arbitres.

Madame Peggy Vignola annonce que la vente de garage se déroulera du 5 au 7 juin, 17 points de vente sont inscrits sur le dépliant et sur le site Internet. Elle informe également de la tenue du Marché des artisans le 20 juin. Elle souligne le gros succès du Club de lecture, 36 certificats ont été remis en 2025, celui-ci est de retour en 2026.

Monsieur le maire, Marc Cloutier, informe l'assemblée des rencontres qu'il a récemment tenues avec diverses entreprises, ainsi qu'avec la MRC concernant la piste cyclable, les projets d'investissements et l'embauche d'un chargé de projet. Il souligne également l'excellent travail du Conseil des jeunes dans le cadre de l'inauguration du Skateparc et tient à les féliciter pour cette réalisation.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 19 à 20 h 26. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

126395-06-2026

30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 26.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

N° de résolution
ou annotation

Je, Marc Cloutier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

MARC CLOUTIER, MAIRE

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE